



Cahier des Charges Championnats Régionaux Parcours Île de France

Auteurs: Violette Saubion, Daniel Rechaussat, Michaël Koza

Contacts :

Commission Parcours	Commission Calendrier	Président CR IDF
parcours@tiralarcidf.com Violette Saubion : violette.saubion@gmail.com Daniel Rechaussat : drechaussat@gmail.com	Thierry Haus 06.33.72.96.35 thierry.haus@wanadoo.fr	Maurice Langry 06.73.38.13.85 president@tiralarcidf.com

Date de dernière modification : 2 juillet 2024

Date d'adoption CODIR Comité Régional Tir à l'Arc Île de France : 4 juillet 2024

Table des matières

Préambule.....	1
I. Tir Nature.....	2
II. Tir Campagne - Individuels.....	5
III. Tir 3D - Individuels.....	8
IV. Tir 3D - Championnat Régional par Équipe de club.....	11
Annexe 1. Mandat type pour un Championnat Régional par Équipe de club.....	15

Préambule

Ce cahier des charges a été réalisé par des bénévoles de la commission Parcours du Comité Régional Île de France de Tir à l'Arc.

Malgré tout le sérieux apporté à la rédaction de ce document, il peut certainement être amélioré par vos bienveillantes contributions.

Vous pouvez adresser vos retours à la commission Parcours, vous trouverez les contacts à la première page du présent cahier des charges.

Vous souhaitant une bonne lecture,

I. Tir Nature

1. Objectifs

Proposer aux archers franciliens une pratique compétitive Tir Nature, individuelle, à l'échelon régional.

Donner de l'expérience aux archers franciliens.

Préparer les compétiteurs aux Championnats de France de la discipline.

2. Format de la compétition

Le championnat régional Tir Nature individuel est une compétition sélective, au format 2x21 cibles. Le classement à l'issue de cette compétition détermine les champions régionaux de la saison.

3. Programme

Le championnat régional tir Nature individuel est une compétition d'un départ au format 2x21 cibles.

Le nombre de compétiteurs est de 105 archers, les quotas par catégorie sont établis par la commission Parcours du Comité Régional île de France.

Les pelotons, de cinq archers, sont établis par l'organisateur, en accord avec la commission Parcours du Comité Régional île de France.

Le départ est un tir simultané matin et après-midi.

Le podium se fait à la fin de la compétition, sur le cumul des scores des deux parcours.

4. Règlements

Modalités d'inscription

Les compétiteurs doivent se pré-inscrire sur le site du Comité Régional Île de France Tir à l'Arc.

Seront sélectionnés au Championnat Régional tir Nature les N premiers archers de chaque catégorie (N dépendant du quota) s'étant pré-inscrits et ayant réalisé trois scores dans leur catégorie.

La date d'arrêt des scores pris en compte est identique à la date d'arrêt des pré-inscriptions.

Les pré-inscriptions ouvrent un mois avant la date du Championnat régional.

Règlement applicable

Les règlements sportifs sont ceux de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

5. Répartition des catégories / quotas

Les quotas par catégorie sont établis par la commission Parcours du Comité Régional Île de France chaque saison.

Ils sont établis selon plusieurs critères, notamment le nombre de compétiteurs par catégorie de la saison passée + le nombre de compétiteurs par catégorie de la saison en cours, afin de satisfaire un maximum d'archers compte-tenu de la contrainte de 105 compétiteurs le jour du championnat régional.

Les quotas sont connus au moins un mois avant la date du Championnat régional.

6. Procédure d'appel

L'organisateur peut former un jury d'appel selon les conditions de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

7. Organisation générale

Modalités d'attribution du Championnat Régional Tir Nature Île de France individuel

Le candidat organisateur doit transmettre son dossier de candidature à une épreuve sportive régionale selon la règle en vigueur, communiquée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France.

La date est imposée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France et est connue au plus tard lors du Championnat Régional Tir Nature Île de France individuel de la saison précédente.

Engagements de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- Réaliser son mandat et le faire valider par la commission Parcours du Comité Régional île de France au moins un mois avant la compétition.
- Proposer un pas de tir d'échauffement adapté au nombre de participants, avec au moins une cible permettant l'arrêt adéquat des flèches tirées par un arc à poulies.
- Tenir un panneau d'affichage avec le résultat des archers au moins quinze minutes avant l'annonce des podiums
- Envoyer les résultats officiels à la FFTA et à la commission Parcours du Comité Régional île de France dans le délai le plus court possible.
- Réaliser les feuilles de marque et de contre-marque,
- Proposer la prise de parole des officiels avant la remise des récompenses,
- Fournir un RIB au Comité Régional Tir à l'Arc île de France,
- Accueillir dans les meilleures conditions (collations, repas, ...) les arbitres présents,
- Prendre à sa charge le défraiement des arbitres présents (arbitres missionnés par le Président de la Commission Régionale des Arbitres - PCRA).

Autant que faire se peut, l'organisateur

- Gère un espace de stationnement adapté,
- Propose un fléchage vers la compétition,
- Propose une sonorisation pour la diffusion des informations et résultats sur le terrain,
- Propose une buvette et restauration,
- Propose un moment de convivialité post-compétition,
- Dispose de sanitaires,
- Dispose d'un podium.

Engagements du Comité Régional Tir à l'Arc île de France

Le Comité Régional Tir à l'Arc île de France s'engage à :

- Fournir les médailles,
- Fournir les dossards,
- Fournir de l'affichage (par exemple : banderoles ou oriflammes)
- Donner une aide financière à l'organisateur (montant défini par le CODIR Comité Régional Tir à l'Arc île de France). Cette aide, si l'organisateur en fait la demande, peut être donnée, pour moitié, lors de l'envoi du mandat et pour seconde moitié, après la compétition (conditionné à l'envoi des résultats dès le lendemain).

Le Comité Régional Tir à l'Arc Île de France peut mettre à disposition des barnums 4m x 3m. Charge à l'organisateur d'en faire la demande, et d'en assurer le transport, les barnums étant situés à Chennevières sur Marne.

II. Tir Campagne - Individuels

1. Objectifs

Proposer aux archers franciliens une pratique compétitive Tir Campagne, individuelle, à l'échelon régional.

Donner de l'expérience aux archers franciliens.

Préparer les compétiteurs aux Championnats de France de la discipline.

2. Format de la compétition

Le championnat régional Tir Campagne individuel est une compétition sélective, au format 1x24 cibles. Le classement à l'issue de cette compétition détermine les champions régionaux de la saison.

3. Programme

Le championnat régional tir Campagne individuel est une compétition d'un départ au format 1x24 cibles (12 cibles connues, 12 cibles inconnues).

Le nombre de compétiteurs est de 96 archers, les quotas par catégorie sont établis par la commission Parcours du Comité Régional île de France.

Les pelotons, de quatre archers, sont établis par l'organisateur, en accord avec la commission Parcours du Comité Régional île de France.

Le départ est un tir simultané.

Le podium se fait à la fin de la compétition.

4. Règlements

Modalités d'inscription

Les compétiteurs doivent se pré-inscrire sur le site du Comité Régional Île de France Tir à l'Arc.

Seront sélectionnés au Championnat Régional tir Campagne les N premiers archers de chaque catégorie (N dépendant du quota) s'étant pré-inscrits et ayant réalisé trois scores dans leur catégorie.

La date d'arrêt des scores pris en compte est identique à la date d'arrêt des pré-inscriptions.

Les pré-inscriptions ouvrent un mois avant la date du Championnat régional.

Règlement applicable

Les règlements sportifs sont ceux de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

5. Répartition des catégories / quotas

Les quotas par catégorie sont établis par la commission Parcours du Comité Régional Île de France chaque saison.

Ils sont établis selon plusieurs critères, notamment le nombre de compétiteurs par catégorie de la saison passée + le nombre de compétiteurs par catégorie de la saison en cours, afin de satisfaire un maximum d'archers compte-tenu de la contrainte de 96 compétiteurs le jour du championnat régional.

Les quotas sont connus au moins un mois avant la date du Championnat régional.

6. Procédure d'appel

L'organisateur peut former un jury d'appel selon les conditions de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

7. Organisation générale

Modalités d'attribution du Championnat Régional Tir Campagne Île de France individuel

Le candidat organisateur doit transmettre son dossier de candidature à une épreuve sportive régionale selon la règle en vigueur, communiquée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France.

La date est imposée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France et est connue au plus tard lors du Championnat Régional Tir Campagne Île de France individuel de la saison précédente.

Engagements de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- Réaliser son mandat et le faire valider par la commission Parcours du Comité Régional île de France au moins un mois avant la compétition.
- Proposer un pas de tir d'échauffement adapté au nombre de participants, avec au moins une cible permettant l'arrêt adéquat des flèches tirées par un arc à poulies.
- Tenir un panneau d'affichage avec le résultat des archers au moins quinze minutes avant l'annonce des podiums
- Envoyer les résultats officiels à la FFTA et à la commission Parcours du Comité Régional île de France dans le délai le plus court possible.
- Réaliser les feuilles de marque et de contre-marque,
- Proposer la prise de parole des officiels avant la remise des récompenses,
- Fournir un RIB au Comité Régional Tir à l'Arc île de France,
- Accueillir dans les meilleures conditions (collations, repas, ...) les arbitres présents,
- Prendre à sa charge le défraiement des arbitres présents (arbitres missionnés par le Président de la Commission Régionale des Arbitres - PCRA).

Autant que faire se peut, l'organisateur

- Gère un espace de stationnement adapté,
- Propose un fléchage vers la compétition,
- Propose une sonorisation pour la diffusion des informations et résultats sur le terrain,
- Propose une buvette et restauration,
- Propose un moment de convivialité post-compétition,
- Dispose de sanitaires,
- Dispose d'un podium.

Engagements du Comité Régional Tir à l'Arc île de France

Le Comité Régional Tir à l'Arc île de France s'engage à :

- Fournir les médailles,
- Fournir les dossards,
- Fournir de l'affichage (par exemple : banderoles ou oriflammes)
- Donner une aide financière à l'organisateur (montant défini par le CODIR Comité Régional Tir à l'Arc île de France). Cette aide, si l'organisateur en fait la demande, peut être donnée, pour moitié, lors de l'envoi du mandat et pour seconde moitié, après la compétition (conditionné à l'envoi des résultats dès le lendemain).

Le Comité Régional Tir à l'Arc Île de France peut mettre à disposition des barnums 4m x 3m. Charge à l'organisateur d'en faire la demande, et d'en assurer le transport, les barnums étant situés à Chennevières sur Marne.

III. Tir 3D - Individuels

1. Objectifs

Proposer aux archers franciliens une pratique compétitive tir 3D, individuelle, à l'échelon régional.

Donner de l'expérience aux archers franciliens.

Préparer les compétiteurs aux Championnats de France de la discipline.

2. Format de la compétition

Le championnat régional Tir 3D individuel est une compétition sélective, au format 1x24 cibles. Le classement à l'issue de cette compétition détermine les champions régionaux de la saison.

3. Programme

Le championnat régional tir 3D individuel est divisé en deux départs selon les armes :

- 1x24 cibles le matin pour les armes Arcs à Poulies nu (CO), Arcs Droits (AD), Arcs Chasse (AC) ;
- 1x24 cibles l'après-midi pour les armes Arcs Nus (BB) et Tirs Libres (TL).

Le nombre de compétiteurs est de 96 archers, les quotas par catégorie sont établis par la commission Parcours du Comité Régional Île de France.

Les pelotons, de quatre archers, sont établis par l'organisateur, en accord avec la commission Parcours du Comité Régional Île de France.

Chaque départ est un tir simultané.

Le podium des catégories concernées se fait à la fin de chaque départ :

- Un podium le matin pour les armes Arcs à Poulies nu (CO), Arcs Droits (AD), Arcs Chasse (AC)
- Un podium l'après-midi pour les armes Arcs à Poulies nu (CO), Arcs Droits (AD), Arcs Chasse (AC)

4. Règlements

Modalités d'inscription

Les compétiteurs doivent se pré-inscrire sur le site du Comité Régional Île de France Tir à l'Arc.

Seront sélectionnés au Championnat Régional tir 3D les N premiers archers de chaque catégorie (N dépendant du quota) s'étant pré-inscrits et ayant réalisé trois scores dans leur catégorie.

La date d'arrêt des scores pris en compte est identique à la date d'arrêt des pré-inscriptions. Les pré-inscriptions ouvrent un mois avant la date du Championnat régional.

Règlement applicable

Les règlements sportifs sont ceux de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

5. Répartition des catégories / quotas

Les quotas par catégorie sont établis par la commission Parcours du Comité Régional Île de France chaque saison.

Ils sont établis selon plusieurs critères, notamment le nombre de compétiteurs par catégorie de la saison passée + le nombre de compétiteurs par catégorie de la saison en cours, afin de satisfaire un maximum d'archers compte-tenu de la contrainte de 96 compétiteurs le jour du championnat régional.

Les quotas sont connus au moins un mois avant la date du Championnat régional.

6. Procédure d'appel

L'organisateur peut former un jury d'appel selon les conditions de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

7. Organisation générale

Modalités d'attribution du Championnat Régional Tir 3D Île de France individuel

Le candidat organisateur doit transmettre son dossier de candidature à une épreuve sportive régionale selon la règle en vigueur, communiquée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France.

La date est imposée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France et est connue au plus tard lors du Championnat Régional Tir 3D Île de France individuel de la saison précédente.

Engagements de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- Réaliser son mandat et le faire valider par la commission Parcours du Comité Régional île de France au moins un mois avant la compétition.
- Proposer un pas de tir d'échauffement adapté au nombre de participants, avec au moins une cible permettant l'arrêt adéquat des flèches tirées par un arc à poulies.
- Tenir un panneau d'affichage avec le résultat des archers au moins quinze minutes avant l'annonce des podiums
- Envoyer les résultats officiels à la FFTA et à la commission Parcours du Comité Régional île de France dans le délai le plus court possible.
- Réaliser les feuilles de marque et de contre-marque,
- Proposer la prise de parole des officiels avant la remise des récompenses,
- Fournir un RIB au Comité Régional Tir à l'Arc île de France,
- Accueillir dans les meilleures conditions (collations, repas, ...) les arbitres présents,

- Prendre à sa charge le défraiement des arbitres présents (arbitres missionnés par le Président de la Commission Régionale des Arbitres - PCRA).

Autant que faire se peut, l'organisateur

- Gère un espace de stationnement adapté,
- Propose un fléchage vers la compétition,
- Propose une sonorisation pour la diffusion des informations et résultats sur le terrain,
- Propose une buvette et restauration,
- Propose un moment de convivialité post-compétition,
- Dispose de sanitaires,
- Dispose d'un podium.

Engagements du Comité Régional Tir à l'Arc île de France

Le Comité Régional Tir à l'Arc île de France s'engage à :

- Fournir les médailles,
- Fournir les dossards,
- Fournir de l'affichage (par exemple : banderoles ou oriflammes)
- Donner une aide financière à l'organisateur (montant défini par le CODIR Comité Régional Tir à l'Arc île de France). Cette aide, si l'organisateur en fait la demande, peut être donnée, pour moitié, lors de l'envoi du mandat et pour seconde moitié, après la compétition (conditionné à l'envoi des résultats dès le lendemain).

Le Comité Régional Tir à l'Arc Île de France peut mettre à disposition des barnums 4m x 3m. Charge à l'organisateur d'en faire la demande, et d'en assurer le transport, les barnums étant situés à Chennevières sur Marne.

IV. Tir 3D - Championnat Régional par Équipe de club

1. Objectifs

Proposer aux archers franciliens une pratique compétitive tir 3D, par équipe de club, à l'échelon régional.

Donner de l'expérience aux archers franciliens.

Préparer les compétiteurs aux Championnats de France de la discipline.

Soutenir les équipes de club franciliennes participant au Championnat de France de la discipline.

2. Format de la compétition

Le championnat régional Tir 3D par équipe de club est une compétition au format 1x24 cibles + duels par équipes. Le classement à l'issue de cette compétition détermine les champions régionaux par équipe de club de la saison.

Afin de préparer aux mieux les équipes pour les Championnats de France de la discipline, la Commission Parcours se réserve le droit d'ouvrir la compétition à des équipes dites "*non-officielles*" :

- D'entente : mixtes et/ou interclubs, ou seconde équipe d'un même club.
- Non franciliennes ;

Un classement distinct sera établi pour les équipes *non-officielles*.

3. Programme

Le championnat régional tir 3D par équipe de club est divisé en deux parties :

- Un tir de qualification 1x24 cibles par équipe de club, permettant d'établir un classement intermédiaire afin de déterminer la composition des duels,
- Des tirs de duels (1/4 de finale, 1/2 finale, finale ; sur 4 cibles).

Les pelotons, de deux équipes, sont établis par l'organisateur, en accord avec la commission Parcours du Comité Régional île de France.

Le départ est un tir simultané.

Le podium se fait à la fin de la compétition.

4. Règlements

Modalités d'inscription

Les équipes de club doivent s'inscrire auprès du club organisateur selon les modalités établies dans le mandat d'inscription.

Au cas où le nombre d'équipes de club inscrites excéderait la capacité d'accueil de la compétition, seront prioritaires les équipes de club officielles, puis les équipes non-officielles, par date effective d'inscription auprès de l'organisateur.

Le coût de l'inscription d'une équipe est établi par le Comité Régional île de France de Tir à l'Arc.

Règlement applicable

Les règlements sportifs sont ceux de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Constitution d'une équipe

La constitution d'une équipe officielle correspond à celle établie par les règlements sportifs de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Ainsi, la composition type correspond à :

- Un Arc Droit (AD) ;
- Un Arc Nu (BB) ou Arc Chasse (AC) ;
- Un Arc Poulies-Nu (CO) ou Tir Libre (TL) ;
- Possibilité d'un Capitaine d'équipe dédié.

5. Procédure d'appel

L'organisateur peut former un jury d'appel selon les conditions de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

6. Organisation générale

Modalités d'attribution du Championnat Régional Tir 3D Île de France par équipe de club

Le candidat organisateur doit transmettre son dossier de candidature à une épreuve sportive régionale selon la règle en vigueur, communiquée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France.

La date est imposée par la Commission Calendrier du Comité Régional Tir à l'Arc île de France et est connue au plus tard lors du Championnat Régional Tir 3D par équipe de club Île de France de la saison précédente. Elle ne pourra pas être identique à la date des Championnats de France Tir Campagne par équipe de club.

Engagements de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- Réaliser son mandat et le faire valider par la commission Parcours du Comité Régional île de France au moins un mois avant la compétition.

- Proposer un pas de tir d'échauffement adapté au nombre de participants, avec au moins une cible permettant l'arrêt adéquat des flèches tirées par un arc à poulies.
- Installer un parcours de 1x24 cibles pour le tir de qualification.
- Installer quatre parcours indépendants de 4 cibles (une de chaque groupe).
- Tenir un panneau d'affichage avec le résultat des archers au moins quinze minutes avant l'annonce des podiums
- Envoyer les résultats officiels à la commission Parcours du Comité Régional île de France dans le délai le plus court possible.
- Réaliser les feuilles de marque et de contre-marque,
- Proposer la prise de parole des officiels avant la remise des récompenses,
- Fournir un RIB au Comité Régional Tir à l'Arc île de France,
- Accueillir dans les meilleures conditions (collations, repas, ...) les arbitres présents,
- Prendre à sa charge le défraiement des arbitres présents (arbitres missionnés par le Président de la Commission Régionale des Arbitres - PCRA).

Autant que faire se peut, l'organisateur

- Gère un espace de stationnement adapté,
- Propose un fléchage vers la compétition,
- Propose une sonorisation pour la diffusion des informations et résultats sur le terrain,
- Propose une buvette et restauration,
- Installer au moins une cible permettant le tir d'un barrage lors des duels.
- Installe les cibles des duels des 1/2 et des finales de façon à ce qu'un public puisse observer les duels.
- Propose un moment de convivialité post-compétition,
- Dispose de sanitaires,
- Dispose d'un podium adapté aux équipes.

Engagements du Comité Régional Tir à l'Arc île de France

Le Comité Régional Tir à l'Arc île de France s'engage à :

- Fournir les médailles,
- Fournir les dossards,
- Missionner un ou plusieurs arbitres sur la compétition,
- Fournir de l'affichage (par exemple : banderoles ou oriflammes)
- Donner une aide financière à l'organisateur (montant défini par le CODIR Comité Régional Tir à l'Arc île de France). Cette aide, si l'organisateur en fait la demande, peut être donnée, pour moitié, lors de l'envoi du mandat et pour seconde moitié, après la compétition (conditionné à l'envoi des résultats dès le lendemain).\
- Donner un défraiement, d'un montant établi par le Comité Régional île de France Tir à l'Arc, sur présentation des justificatifs, aux **trois équipes officielles** Femmes et Hommes **les mieux classées** du championnat régional par équipe de club de la discipline **et participantes** au Championnat de France par équipe de club de la discipline de la saison en cours.

Le Comité Régional Tir à l'Arc Île de France peut mettre à disposition des barnums 4m x 3m. Charge à l'organisateur d'en faire la demande, et d'en assurer le transport, les barnums étant situés à Chennevières sur Marne.

Gestion des duels par équipe pour l'organisateur

À l'issue du tir de qualification, un classement provisoire est établi afin de déterminer la constitution des duels, qui commencent au $\frac{1}{4}$ de finale, soit huit équipes engagées.

L'organisateur tiendra trois tableaux de duels :

- Un tableau 8 équipes *officielles* femmes ;
- Un tableau 8 équipes *officielles* hommes ;
- Un tableau 8 équipes *non-officielles*.

L'ordre de tir des tableaux est le suivant :

1. Les équipes non officielles commencent toujours.
2. Équipes officielles :
 - $\frac{1}{4}$ finale : Femmes puis Hommes
 - $\frac{1}{2}$ finale : Hommes puis Femmes
 - Petite finale : Femmes puis Hommes
 - Finale : Femmes puis Hommes

Tableau d'organisation des duels

$\frac{1}{4}$ de finale sur 4 cibles	$\frac{1}{2}$ finale sur 4 cibles	finales sur 4 cibles
1 rencontre 8 = <i>gagnant A</i>	A rencontre B <i>Gagnant = X</i> <i>Perdant = W</i>	<u>Finale</u> : X rencontre Y
4 rencontre 5 = <i>gagnant B</i>		
3 rencontre 6 = <i>gagnant C</i>	C rencontre D <i>Gagnant = Y</i> <i>Perdant = Z</i>	<u>Petite-finale</u> : W rencontre Z
2 rencontre 7 = <i>gagnant D</i>		

Pour les quatre équipes perdantes des $\frac{1}{4}$ de finale, leur classement définitif est donné par le nombre de points réalisé lors de ces $\frac{1}{4}$ de finale.

Pour les quatre équipes gagnantes (A, B, C et D), elles se rencontrent en $\frac{1}{2}$ finale.

Les gagnants des $\frac{1}{2}$ finales (X et Y) se rencontrent pour la finale, les perdants (W et Z) se rencontrent pour la petite finale.

Le résultat des finales détermine le classement définitif.

Annexe 1. Mandat type pour un Championnat Régional par Équipe de club

A venir